

GUIDE 2020 À L'USAGE DES LAURÉATS DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ÉCOLES (CRPE)

Vous avez réussi le concours CRPE, bravo !

Ce guide essaie de répondre aux premières questions que vous vous posez nécessairement sur **ce qui vous attend depuis la réussite de votre concours, et ce, jusqu'à la rentrée dans votre établissement de stage en septembre prochain.**

D'autres questions apparaîtront au fur et à mesure de l'année. Vos collègues, militant-es et élu-es, restent à vos côtés pour vous renseigner et aussi vous donner le bon conseil au bon moment, et même sur des sujets que vous n'avez pas envisagés.



TABLE DES MATIÈRES

1. Puis-je me faire rembourser mes frais de déplacement de concours ?.....	2
2. Dans quelle école serai-je affecté-e à la rentrée ?.....	2
3. À quelle formation ou à quel accompagnement ai-je droit l'an prochain ?.....	3
4. Quelle sera ma rémunération ?.....	4
5. Comment le Sgen-CFDT peut m'aider cette année ?.....	5
Adhésion découverte : pour découvrir le Sgen-CFDT.....	6
Coordonnées : pour contacter le Sgen-CFDT de votre académie.....	7

1. PUIS-JE ME FAIRE REMBOURSER MES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE CONCOURS ?

Oui, si vous travailliez déjà pour l'État, titulaire ou non-titulaire, ainsi qu'assistant-e d'éducation (AED). C'est une des premières démarches que vous pouvez faire dès à présent.

L'enveloppe pour les remboursements de frais de concours est limitée. Ne tardez donc pas à faire votre demande. Nous pouvons vous aider pour vos démarches.

Attention, selon les académies, la procédure peut être différente :

- il faut répondre à certaines conditions ;
- les modalités sont spécifiques à chaque académie : demande en ligne sur une application dédiée, formulaire papier à renvoyer...

Enfin, pensez à conserver tous les justificatifs.

2. DANS QUELLE ÉCOLE SERAI-JE AFFECTÉ-E À LA RENTRÉE ?

L'accès à un de vos vœux départementaux est déterminé par votre rang de réussite au concours. Comment se décide ensuite l'affectation dans une école ?

L'administration de votre département – la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) – va vous nommer pour l'année de stage sur un

poste support. Suite aux reports des épreuves uniques d'admissibilité/admission du CRPE en juin 2020 (crise sanitaire Covid-19), votre école d'affectation ne sera sans doute connue qu'à partir de la mi-juillet, sans possibilité de prendre contact avec l'école à cette date tardive (prise de contact avec l'équipe au plus tard fin août).

L'affectation sera fonction, là aussi, du rang au concours. Toutefois, des situations particulières peuvent être prises en compte (handicap par exemple).

Important : les localisations de l'école, du centre de formation (Institut supérieur du professorat et de l'éducation, Inspé) et de votre résidence, conditionnent le versement de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF), une prime de 1000 €.

Pour en savoir plus : flashez le QR code ou tapez <http://urlz.fr/405y>



Dès votre affectation connue, contactez l'école pour connaître le niveau de votre classe, vos horaires, le nom du collègue avec lequel vous allez partager votre classe.

3. À QUELLE FORMATION OU À QUEL ACCOMPAGNEMENT AI-JE DROIT L'AN PROCHAIN ?

- **Lauréat-e d'un M1**, vous allez suivre en alternance un M2 «Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation» (Meef). La formation s'organise entre des cours à l'Inspé et la responsabilité d'une classe à mi-temps. Deux tuteur·trice·s sont là pour vous accompagner toute l'année, l'un·e nommé·e par l'Inspé, l'autre par la DSDEN. Un jury en fin d'année valide votre parcours : vous serez titularisé·e à l'issue du stage, sous réserve de l'obtention du master.
- Des parcours adaptés sont prévus pour les **lauréats déjà titulaires d'un master**, ou **dispensés** de diplôme, lauréat du **2nd concours interne ou 3^e voie**. Une formation et un accompagnement sont également prévus.
- Pour les **stagiaires ayant été recruté·e·s au CRPE 2020** avec une seule

épreuve d'admissibilité/admission, le ministère s'est engagé : « ces fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'un accompagnement renforcé et de la visite d'un inspecteur » et : « la procédure de titularisation comportera un oral » dont les contours ne sont pas encore définis.

Important : en cas de congé maladie ou de maternité, au-delà du 36^e jour d'absence, vous bénéficiez d'une prolongation de stage sur l'année suivante. Cette situation est à distinguer du renouvellement en cas d'ajournement.

En cas de difficulté, n'attendez pas le jury de fin d'année pour solliciter notre aide.

4. QUELLE SERA MA RÉMUNÉRATION ?

Elle est constituée du salaire de base auquel s'ajoutent des indemnités annuelles ou mensuelles. Le salaire augmente par palier au fur et à mesure que vous changez d'échelons. Ceux-ci sont au nombre de 11 – sans compter ceux de la hors-classe et de la classe exceptionnelle. À chaque échelon correspond un indice transformé en euros (1 point d'indice vaut actuellement 4, 686 € brut).

Ainsi, au 1^{er} septembre 2020, à l'échelon 1, vous serez à l'indice 390 et gagnerez environ 1500 € net, auxquels vont s'ajouter des primes, indemnités et aides. Sans les détailler toutes, citons :

- l'Isae (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) : environ 600 ou 1200 € brut annuel en fonction de votre temps de service ;
- l'aide à l'installation des personnels (AIP) : entre 500 ou 900 € net ;
- sous conditions : la prime REP (1734 € pour un temps plein), REP+ (3 479 € pour un temps plein), le supplément familial de traitement si vous avez au moins deux enfants à charge (SFT), les aides académiques...

Contactez-nous pour être informé-e de vos droits et être accompagné-e dans vos démarches et formalités pour les faire valoir.

Important : si vous avez déjà de l'ancienneté dans l'Éducation nationale, votre « ancienneté » peut être reprise et vous gravirez les échelons plus vite et serez donc mieux payé-e : pensez à demander un dossier de reclassement dès la rentrée. Nous pouvons calculer votre reclassement.

Pour en savoir plus :
flashez le QR code
ou tapez <http://urlz.fr/586x>



5. COMMENT LE SGEN-CFDT PEUT M'AIDER CETTE ANNÉE ?

Visitez le site **Sgen+**, le service d'information et de suivi de carrière du Sgen-CFDT.

Sur **Sgen+**, vous pourrez :

- accéder à des informations générales sur la carrière : les mutations, les possibilités d'évolution, le salaire et les aides sociales...
- poser une question et obtenir une réponse précise ;
- créer un compte individuel **Sgen+** ;
- assurer un suivi individualisé de votre situation, par un dialogue entre vous et les représentant·e·s du personnel.



The screenshot shows the Sgen+ website interface. At the top, there is a navigation bar with the Sgen+ logo and several menu items: MÉTIERS, THÉMATIQUES, OUTILS, EN RÉGION, MON COMPTE, and ADHÉRER. Below the navigation bar, there is a main content area with a video player and a list of news articles. The video player is titled 'SGEN+ LE SERVICE D'INFO ET DE SUIVI DE CARRIÈRE DU SGEN-CFDT' and includes a list of features: accéder à des informations générales sur la carrière, pouvoir poser une question et obtenir une réponse précise, and assurer un suivi individualisé de votre situation. Below the video player, there are three news articles with dates and titles: 'LE 6 JUILLET 2020 MODALITÉS DE STAGE DES LAURÉATS DES CONCOURS D'ENSEIGNANTS, CPE ET PSYEN', 'LE 18 JUIN 2020 STAGIAIRE À LA RENTRÉE 2020', and 'LE 24 MAI 2020 RECRUTEMENTS POUR LES BOE DE BIBAS CLASSE NORMALE'.



Le Sgen-CFDT vous accompagne tout au long de l'année de stage

- Informations générales, presse, newsletters...
- Conseil et suivi individualisé de votre situation
- Formations (carrière, mutations, vos droits...)
- Protection juridique de la CFDT
- Proximité : des réponses précises et rapides à toutes vos questions



**ENVOYEZ-NOUS (REPLI)
LE FORMULAIRE CI-DESSOUS
POUR
DÉCOUVRIR GRATUITEMENT
LES AVANTAGES
DE L'ADHÉSION**

MES COORDONNÉES

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone _____ Courriel : _____

Établissement : _____

Métier : _____

Je souhaite découvrir gratuitement les avantages de l'adhésion :

Oui Non

Adresse postale : _____

J'accepte que les données recueillies soient utilisées par le Sgen-CFDT pour me communiquer des informations sur ma situation professionnelle.

Signature :

COORDONNÉES : POUR CONTACTER LE SGEN-CFDT DANS VOTRE ACADÉMIE

Un portail dédié aux lauréats et stagiaires vous apporte toutes les informations utiles sur cette année spéciale : <http://urlz.fr/3NZq>

Aix-Marseille • 18 rue Sainte • 13001 Marseille • 04 91 55 53 52 • provençalpes@sgen.cfdt.fr	Amiens • 52 rue Daire • 80000 Amiens • 03 22 92 84 40 • amiens@sgen.cfdt.fr
Besançon • 4b rue Léonard de Vinci • 25000 Besançon • 03 81 25 30 10 et 12 • besancon@sgen.cfdt.fr	Bordeaux • 8 rue Théodore Gardère • 33080 Bordeaux Cédex • 05 57 81 11 40 • bordeaux@sgen.cfdt.fr
Caen • 2 rue du Général Decaen • 14000 Caen • 02 31 82 60 61 • bassenormandie@sgen.cfdt.fr	Clermont-Ferrand • Maison du Peuple • Place de la Liberté • 63000 Clermont-Ferrand • 04 73 31 90 87 • 63@sgen.cfdt.fr
Corse • Maison des Syndicats • Rue du Castagno • 20200 Bastia • 04 95 31 17 02 • corsica@sgen.cfdt.fr	Créteil • 11-13 rue des Archives • 94010 Créteil Cédex • 01 43 99 58 39 • creteil@sgen.cfdt.fr
Dijon • 6 bis rue Pierre Curie • 21000 Dijon • 03 80 30 23 54 • bourgogne@sgen.cfdt.fr	Grenoble • 32 av. de l'Europe • 38030 Grenoble Cédex • 02 04 76 40 31 16 • grenoble@sgen.cfdt.fr
Lille • 145 rue des Stations • 59800 Lille • 03 20 57 81 81 • lille@sgen.cfdt.fr	Limoges • 32 rue Adolphe Mandonnaud • BP 63823 • 87038 Limoges Cédex 1 • 05 55 32 91 04 • limoges@sgen.cfdt.fr
Lyon • 214 av. Félix Faure • 69441 Lyon • Cédex 03 • 04 78 54 17 66 • lyon@sgen.cfdt.fr	Montpellier • Maison des Syndicats • 474 allée Henry II de Montmorency • 34000 Montpellier • 04 67 65 60 64 • montpellier@sgen.cfdt.fr
Nancy-Metz • BP 32240 • 15 boulevard Charles V • 54022 Nancy Cédex • 03 83 39 45 15 • lorraine@sgen.cfdt.fr	Nantes • 9 place de la Gare de l'État • Case poste n° 9 • 44276 Nantes Cédex 2 • 02 51 83 29 30 • nantes@sgen.cfdt.fr
Nice • 12 bd du général Louis Delfino • 06300 Nice • 04 93 26 35 48 • nice@sgen.cfdt.fr	Orléans-Tours • 10 rue Théophile Naudy • 45000 Orléans • 02 38 22 38 59 • orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Paris • 7 rue Euryale Dehaynin • 75019 Paris • 01 42 03 88 86 • paris@sgen.cfdt.fr	Poitiers • 21b-23 rue Arsène Orillard • 86035 Poitiers Cédex • 05 49 88 15 82 • poitou-charentes@sgen.cfdt.fr
Reims • BP 1368 • 15 bd de la Paix • 51063 Reims Cédex • 09 63 65 46 32 • reims@sgen.cfdt.fr	Rennes • 10 bd du Portugal • CS 10811 • 35208 Rennes Cédex 2 • 02 99 86 34 63 • bretagne@sgen.cfdt.fr
Rouen • 25 place Gilles Martinet • 76300 Sotteville-lès-Rouen • 02 32 08 33 40 • rouen@sgen.cfdt.fr	Strasbourg • 1 rue de Provence • 68090 Mulhouse Cédex • 03 89 31 86 66 • alsace@sgen.cfdt.fr
Toulouse • 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière • Bât.C • 31100 Toulouse • 05 61 43 71 56 • toulouse@sgen.cfdt.fr	Versailles • 23 place de l'Iris • 92400 Courbevoie • 01 40 90 43 31 • versailles@sgen.cfdt.fr
Guadeloupe • 104 immeuble « Les Chicanes » • 97139 Grand-Camp Abymes • 0590 20 42 61 • guadeloupe@sgen.cfdt.fr	Guyane • 99/100 Cité Césaire • BP 383 • 97300 Cayenne • 0594 31 02 32 • guyane@sgen.cfdt.fr
Martinique • UIRM CFDT Martinique • Sgen-CFDT • Maison des syndicats • bd du Général de Gaulle • 97200 Fort-de-France • 0596 39 59 09 • martinique@sgen.cfdt.fr	La Réunion • 58 rue Fénelon • 97400 Saint-Denis • 0262 90 27 72 • reunion@sgen.cfdt.fr
Mayotte • 13 lot SIM Zardeni • Kangani • 97690 • Koungou • 0269 62 05 47 • mayotte@sgen.cfdt.fr	

